

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

## FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA2000



Ce formulaire d'évaluation simplifiée préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

### Coordonnées du porteur de projet :

**Nom:** M. Yvon COQ - SIRET : 412 499 725 00015

**Commune :** ORANGE - **Département :** VAUCLUSE

**Adresse :** 946 chemin des Princes - 84 100 ORANGE

**Téléphone :** 06 08 68 55 39

**Email :** grub2@wanadoo.fr

**Nom du projet :** Construction d'une serre agricole équipée de panneaux photovoltaïques en toiture

### **A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?**

Le projet est soumis à déclaration en application du Code de l'environnement, Article R214-1

**rubrique 2.1.5.0. «Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol».**

La surface totale (augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet) est supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.

**Le projet est localisé entièrement hors site Natura 2000.**

## 1- DESCRIPTION DU PROJET

### a- Nature et description du projet

Construction d'une **serre de surface totale 29 617 m<sup>2</sup> à usage agricole de type serre multi-chapelle en verre**, sur une parcelle agricole en exploitation, représentant une emprise totale d'environ 6 ha (60 810 m<sup>2</sup>).

Les pans sud en toiture des serres seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance d'environ 1 600 kWc.

La **serre** sera utilisée pour la **production maraîchère de poivrons, haricots, tomates et raisins de table en sol**.

Le projet pérennisera l'activité agricole familiale et permettra le développement de nouvelles cultures maraîchères (légumes et raisins de table) et la création de l'équivalent de 2 emplois agricole direct (2 ETP) en phase d'exploitation.

Ce projet permet de :

- ▶ s'exonérer des mauvaises conditions climatiques (vent, gel, pluies ....) et réaliser un contrôle climatique à l'intérieur de la serre,
- ▶ limiter les risques sanitaires liés à l'excès d'eau et économiser l'eau d'irrigation en privilégiant des systèmes économes (gouttes-à-gouttes, fert-irrigation) et en réutilisant prioritairement les eaux pluviales,
- ▶ produire des fruits et légumes de qualité toute l'année pour le marché de proximité.

### Phase de réalisation :

La société Reden Solar (ex-Fonroche) qui construira la serre est certifiée ISO 14001, et met en place, sur chaque chantier, un Schéma Organisationnel du Plan de Respect de l'Environnement (SOPRE), ainsi qu'un Schéma d'Organisation de la Gestion et de l'Élimination des Déchets sur chantier (SOGED) pour toutes les entreprises intervenant. Ces schémas engageront donc notamment au tri des différents déchets de chantier, à la prévention des pollutions, à favoriser l'utilisation de produits recyclés, etc.

L'accès au site, déjà existant, se fera depuis le chemin des Princes.

Étape 1 : Le terrain sera très légèrement nivelé pour réaliser la plate-forme de la serre. Le terrain actuel, en exploitation agricole, a été sélectionné pour ses caractéristiques compatibles avec la construction d'une serre rigide en verre. Un minimum de terrassement sera nécessaire du fait d'un faible dénivelé, et de la **continuité de la production maraîchère en sol, sous la nouvelle serre**.

Étape 2 : La structure de la serre reposera sur des fondations béton. Elle sera pré-assemblée en usine, et montée en moins de 8 semaines. La livraison du matériel, sera réalisée par les axes routiers existants. Une attention toute particulière sera portée sur la sécurité vis-à-vis de la circulation à proximité, ainsi que sur l'utilisation des engins de construction par rapport au risque de pollution vis-à-vis de l'environnement.

Étape 3 : Des chemins de circulation seront réalisés tout autour de la serre pour assurer la maintenance et l'accès aux services de secours. Les eaux pluviales seront traitées conformément aux exigences réglementaires de la Loi sur l'eau.

Un collecteur des eaux de pluie de la toiture de la serre (buses enterrées) conduira l'eau jusqu'à un bassin.

Etape 4 : Les modules photovoltaïques installés en toiture sur le pan Sud, seront fabriqués dans l'usine Fonroche de Roquefort, dans le Lot-et-Garonne. Cette usine génère 45 emplois sur le territoire français.

### **Phase d'exploitation :**

La serre sera exploitée par Yvon COQ, ainsi que les employés saisonniers de l'exploitation (environ 2 ETP dans le cadre d'un groupement d'employeurs).

La SAU de l'exploitation représente environ 60 ha dont environ 30 ha de céréales et tournesol, 10 ha de lavande, 5 ha de sorgho, 5 ha de pied-mère porte-greffe de vigne et 10 ha de maraîchage de plein champ en rotation (actuellement betteraves graines). M. COQ exploitait 6 000 m<sup>2</sup> de serres tunnel plastiques sur la zone-projet, aujourd'hui en partie démontées.

Le projet pérennisera l'activité agricole de M. Yvon COQ et permettra le **développement de nouvelles cultures maraichères sous serres** (actuellement la production maraîchère est réalisée exclusivement sur 10 ha en plein champ)

La serre verre permet en effet **d'améliorer et d'homogénéiser la qualité de la production**, d'allonger la période de récolte grâce à une production plus précoce et plus tardive, et ainsi de contribuer à éviter des importations de contre-saison tout en valorisant la production locale.

Il créera enfin, un environnement climatique contrôlé, permettant une lutte raisonnée et maîtrisée contre les pathogènes.

La production agricole sera ainsi **sécurisée** et sous abri.

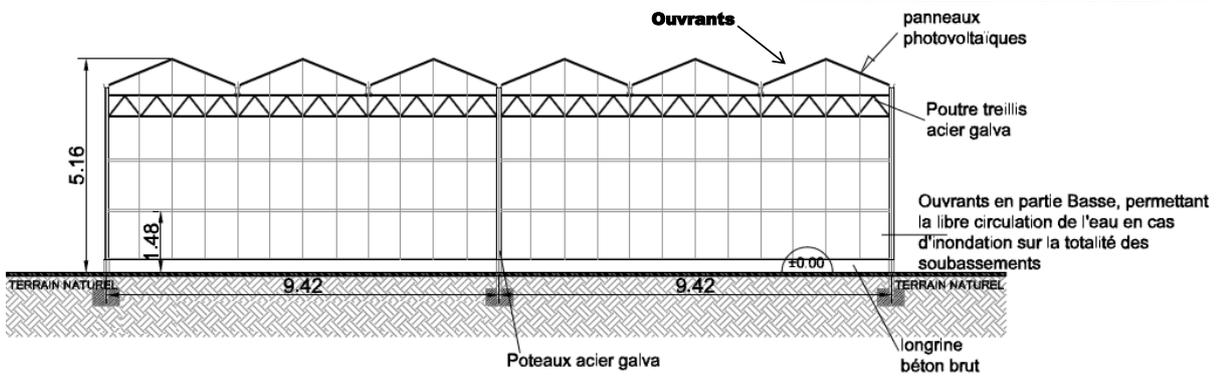
De plus, les **conditions de travail seront significativement améliorées** et ce, tout au long de l'année. En phase d'exploitation, **2 ETP** (Equivalents Temps Plein) seront recrutés avec des salariés saisonniers sur la période de forte activité (mars à août : plantation, récolte, conditionnement, ...).

**La toiture photovoltaïque** produira de l'électricité injectée sur le réseau public, et les revenus tirés de la vente d'électricité permettront de financer la construction de la serre agricole.

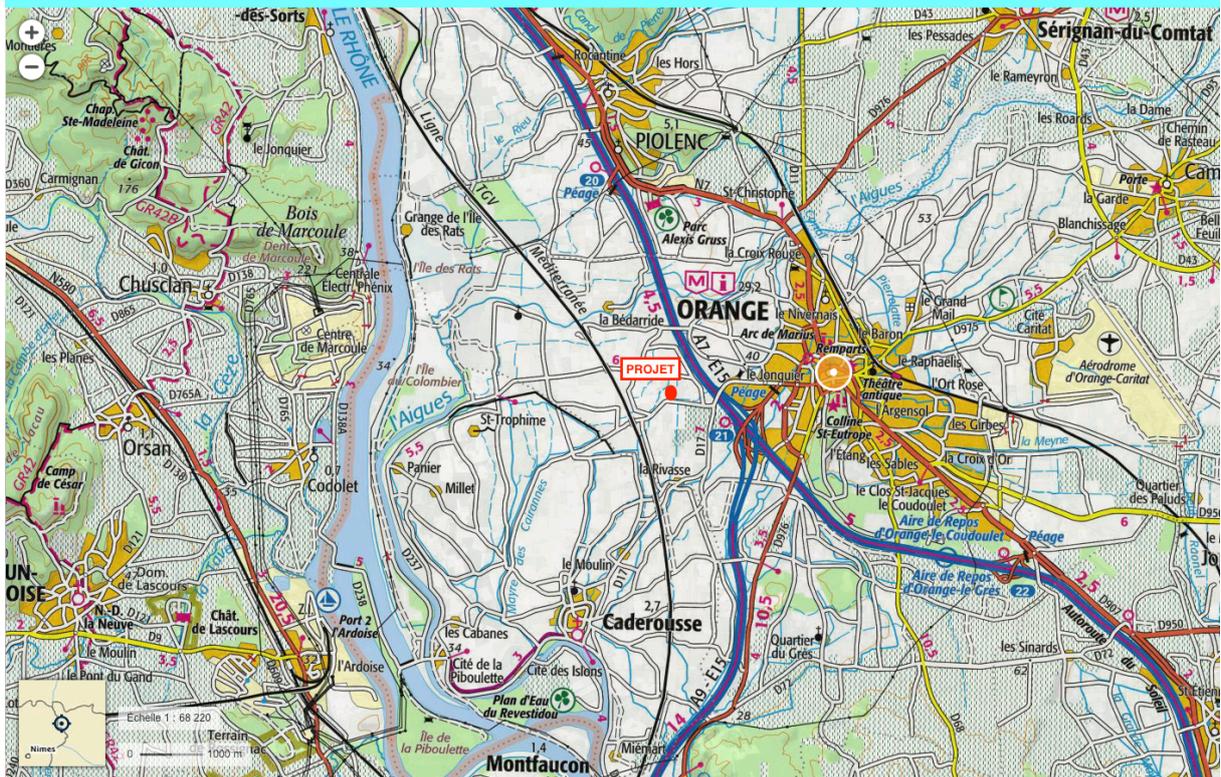
La centrale photovoltaïque sera suivie à distance depuis le centre de conduite de Fonroche à Roquefort et la maintenance effectuée par les équipes spécialisées de la société Fonroche.

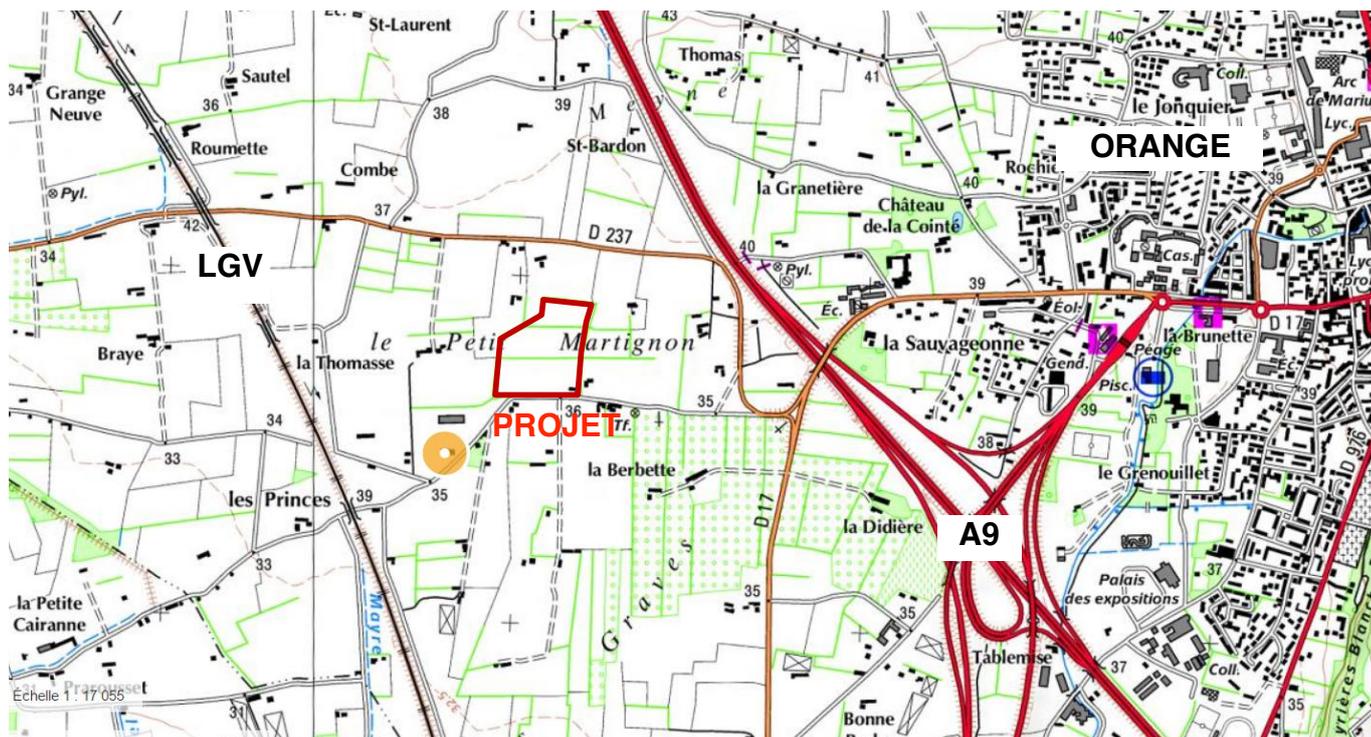


Perspectives du modèle de serres verres du projet

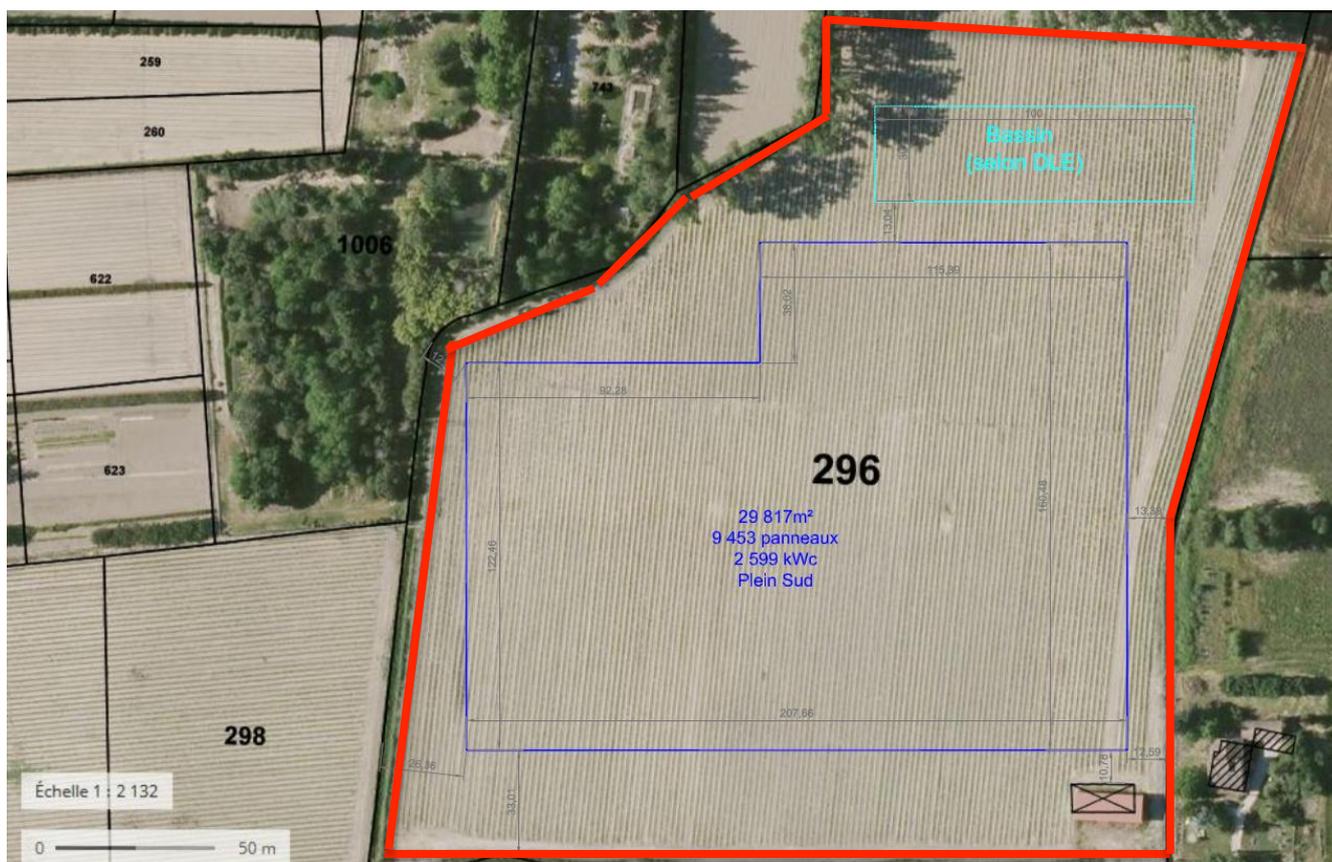


Détail des serres verres agricoles - Projet de Orange (84)





Localisation de la zone sur carte IGN (1/17000) - Commune de Orange (84) - Source : Géoportail



Implantation du projet sur photo aérienne (Source : Géoportail) - Commune de Orange (84)

## **b- Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie**

### **Le projet est situé :**

Commune : ORANGE (84100)

Département : VAUCLUSE (84)

Au lieu-dit : Le Petit Martignan Est

Parcelle cadastrale : Section Q parcelle N°296 (60 810 m<sup>2</sup>)

### **Hors site(s) Natura 2000**

Les plus proches sont :

- à **3,4 km au Nord-Est du site : L'Aygues N°FR9301576** - SIC depuis 2006 et ZSC depuis le 23/02/2010 - DOCOB approuvé en 2012.

L'Aygues est un cours d'eau en tresse, dont l'écosystème fluvial présente divers habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Grâce à sa qualité fonctionnelle peu altérée, l'ensemble de la rivière est exploité par des espèces remarquables, notamment divers poissons d'intérêt patrimonial.

Les différents stades dynamiques des ripisylves sont représentés et bien que fragmentées, ces forêts présentent localement de beaux développements (surtout à l'amont de Camaret).

Vulnérabilité : prélèvements d'eau à usage agricole (irrigation) lors des périodes d'étiage ; arasement des ripisylves ; qualité des eaux (pollutions diverses) ; altérations ponctuelles du lit mineur : extraction de matériaux, décharges sauvages, remblais ; développement de plantes exogènes envahissantes, telles que la Jussie.

- à **4,4 km à l'Ouest du site : Le Rhône aval N°FR9301590** - SIC depuis 2006 et ZSC depuis le 27/10/2015 - DOCOB version provisoire 2013.

Le Rhône constitue un des plus grands fleuves européens. Dans sa partie aval, il présente une grande richesse écologique, notamment plusieurs habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Grâce à la préservation de certains secteurs, de larges portions du fleuve sont exploitées par des espèces remarquables, notamment par le Castor d'Europe et diverses espèces de poissons.

L'axe fluvial assure un rôle fonctionnel important pour la faune et la flore : fonction de corridor (déplacement des espèces tels que les poissons migrateurs), fonction de diversification (mélange d'espèces montagnardes et méditerranéennes) et fonction de refuge (milieux naturels relictuels permettant la survie de nombreuses espèces).

Vulnérabilité : Les principales menaces sont d'une part le défrichement de la ripisylve, d'autre part l'eutrophisation des lônes et l'invasion d'espèces d'affinités tropicales : *Eichornia crassipes* (Jacinthe d'eau), *Pistia stratiotes* (salade d'eau), ...

Ces sites Natura 2000 sont directement liés au Rhône et à l'Aygues, à leurs biotopes, leur fonctionnement et les milieux s'y rapportant. Le site de projet se trouve à plus de 3 km de ces hydrosystèmes et de leur ripisylve. La faune et la flore environnantes ne sont pas représentées par des espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides de bords des eaux (annexes fluviales, ripisylve, ..).

On recense aussi à proximité du site de projet :

- la ZNIEFF terrestre de Type II « L'Aygues » n°930012388, à **1,4 km** au Nord ;
- la ZNIEFF terrestre Type II « Le Rhône » n°930012343, à **4,4 km** à l'Ouest t.

La zone projet est située hors site Natura 2000, à plus de 3 km des hydrosystèmes de l'Aygues et du Rhône, avec lesquels il n'existe pas de lien hydraulique. Les habitats et les espèces caractéristiques de ces ZSC et des ZNIEFF les plus proches ne sont pas présents sur la zone-projet.

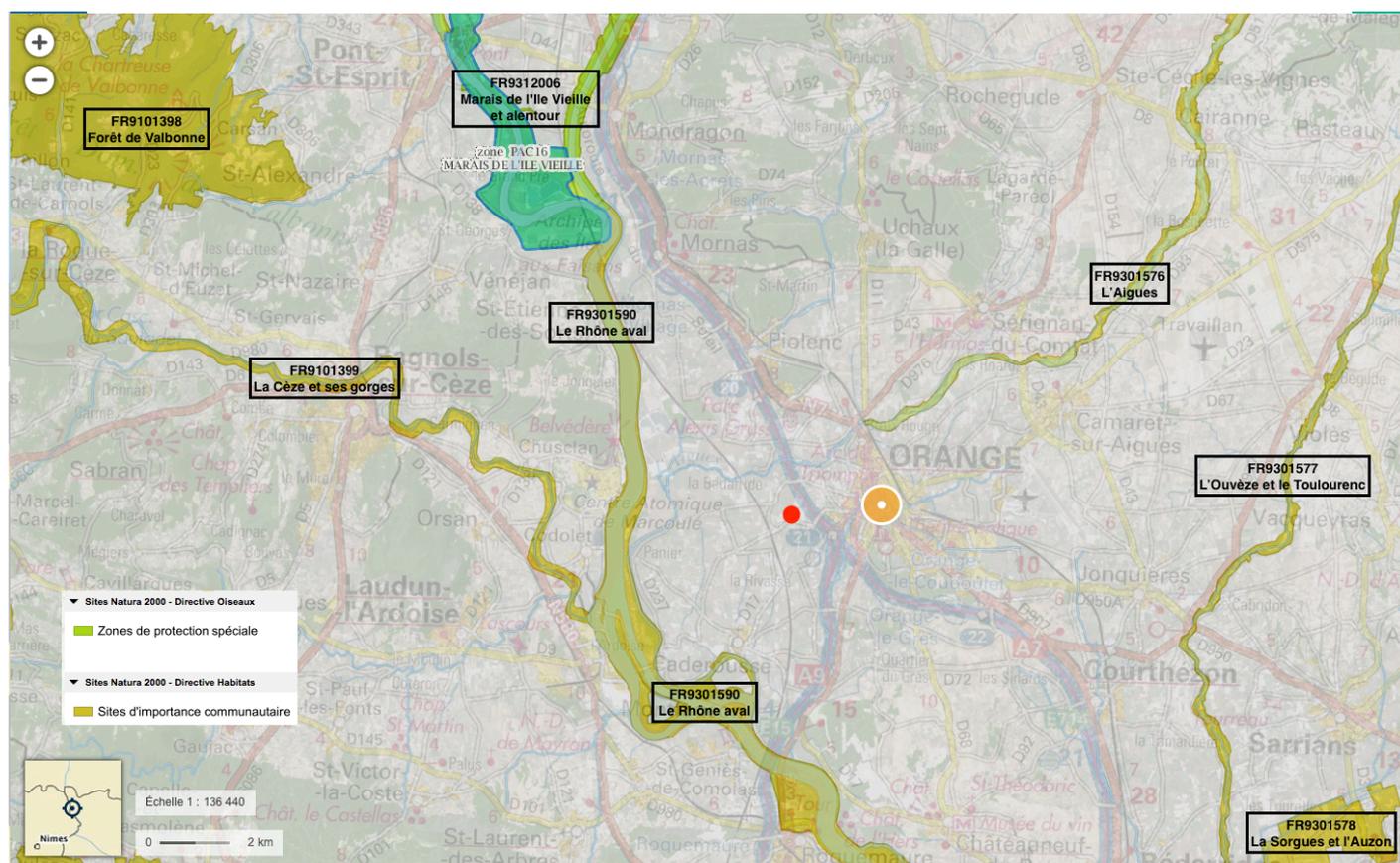
On citera aussi :

### - la Réserve de Biosphère du Mont Ventoux

Labellisée en 1990, elle s'étend sur 34 communes autour du massif, regroupant ainsi les différentes entités biogéographiques qui constituent le Géant de Provence.

La zone du projet est située à 4,7 km au Sud-Ouest de la zone de coopération ou transition qui correspond à la partie de la Réserve la plus anthropisée. C'est le lieu privilégié pour la sensibilisation environnementale, l'expérimentation du développement durable et la gestion respectueuse des ressources (Source : <http://www.smaemv.fr/la-reserve-de-biosphere/zonage-mab>)

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux intervient sur l'ensemble de cette zone avec le projet du Parc Naturel Régional (PNR) du Mont Ventoux.





## f- Budget

Coût approximatif du projet (cocher la case correspondante) :

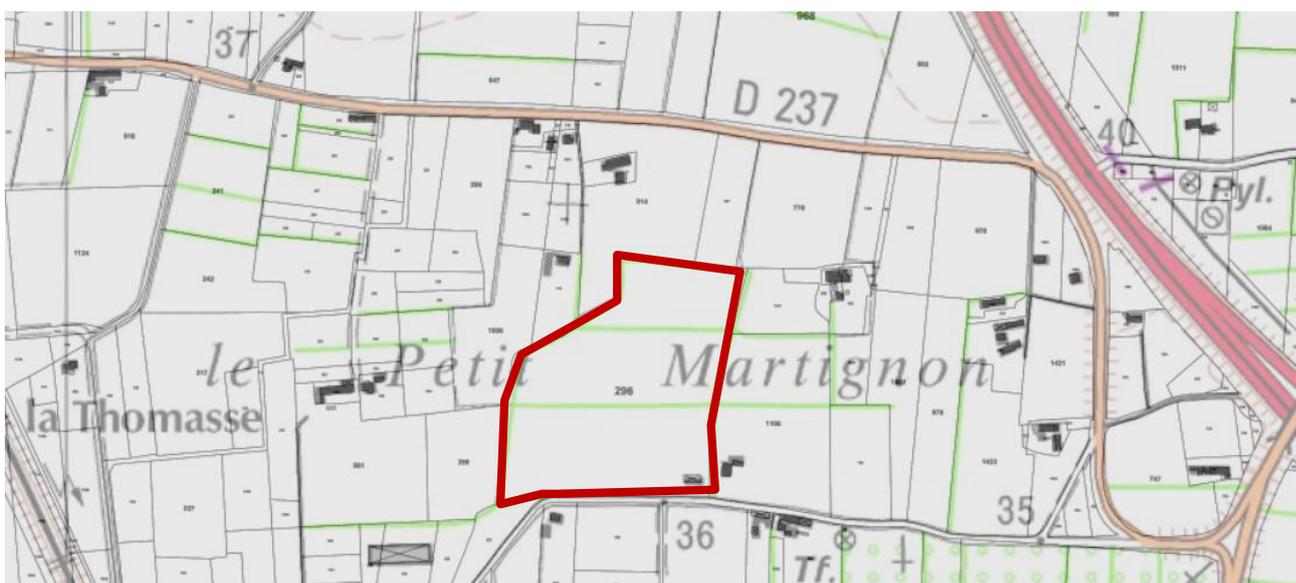
< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

## 2- DÉFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET



**Cartographie de la zone d'influence = parcelle du projet - Orange (84)**

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations (en phase de chantier)
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits (en phase de chantier)
- Autres incidences :

Le nivellement nécessaire pour la réalisation du projet (serre + bassin) sera effectuée en déblais/remblais, aucun retrait ni amené de matériaux ne sera réalisé.

Seule la phase de construction générera du bruit et des poussières pendant la période de nivellement du sol et la création du bassin.

Durant la construction, quelques vibrations causées par les engins de chantier peuvent intervenir.

En phase d'exploitation, aucune nuisance sonore ne sera émise.

Ni en phase de construction, ni en phase d'exploitation, des nuisances olfactives ne seront émises.

Le projet ne générera aucune pollution lumineuse, aucun système d'éclairage nocturne artificiel ne sera installé.

**L'arrosage des cultures sous serre en phase d'exploitation sera réalisé en goutte-à-goutte exclusivement, à partir des forages de l'exploitation** (environ une dizaine, de 10 à 12 m de profondeur, prélèvement dans la nappe alluviale du Rhône dont le toit piézométrique est à -2,5m / 3m, en toute saison).

La production en sol sous serre des légumes et raisins de table, n'entraîne aucune production d'effluents ou de déchets.

Une attention toute particulière sera portée sur la sécurité vis-à-vis de la circulation à proximité, ainsi que sur l'utilisation des engins de construction par rapport au risque de pollution vis-à-vis de l'environnement.

### **3- ÉTAT DES LIEUX DE LA ZONE DU PROJET ET DES ESPACES EN PÉRIPHÉRIE**

**PROTECTIONS** : AUCUNE (cf. ci-avant)

**USAGES** :

**x Agriculture**

x **Non naturelle** : parcelles du projet en exploitation agricole ainsi que les zones alentour (serres et maraîchage de plein champ, vergers, céréales, vignes, ...), quelques habitations en périphérie le long des voies d'accès (Chemin des Princes au Sud et chemin de Martignan au Nord - D237, cf. photo aérienne ci-après).

La zone-projet est située entre l'autoroute A7 (à moins de 400m à l'Est) et la ligne TGV Méditerranée (à moins de 500 m à l'Ouest).

**PAYSAGE** :

Seule la route qui borde la zone de projet au sud offre une vue ouverte et dégagée (une habitation concernée et véhicules sur le chemin des Princes), sans masque visuelle. Le projet de serre verre présente un caractère esthétique indéniable par rapport aux serres tunnel plastiques traditionnelles, et la privatisation du site pourra être réalisée avec la mise en place de haies arborées (cf. photos ci-après).

## MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES :

Ce tableau fait référence à des types d'occupation du sol.

type de MILIEUX naturels		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieus ouverts ou semi-ouverts</b>	pelouse		
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	garrigue / maquis		
	autre :		
<b>Milieus forestiers</b>	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	autre :		
<b>Milieus rocheux</b>	falaise		
	affleurement rocheux		
	éboulis		
	blocs		
	autre :		
<b>Zones humides</b>	cours d'eau		
	fossé		
	étang		
	mare		
	prairie humide		
	roselière		
	tourbière		
	gravière		
	autre :		
<b>Milieus littoraux et marins</b>	lagunes		
	plages et bancs de sables		
	herbiers		
	falaises et récifs		
	grottes		
	autre :		
<b>Autre type de milieu</b>	Cultures maraîchères de plein champ et céréales	X	rotations légumes / betteraves graines / céréales tous les ans

### **TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :**

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

**Projet situé hors site Natura 2000 ; aucun habitat d'intérêt communautaire présent sur la zone du projet.**

<b>NOM et CODE des Habitats listés sur le FSD</b>	<b>Cochez si le projet a une incidence sur l'habitat</b>	<b>Commentaires</b>
ABSENT		

### **TABLEAU DES ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :**

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnées dans le le Formulaire Standard de Données (FSD).

**Projet situé hors site Natura 2000 ; aucune espèce d'intérêt communautaire présente sur la zone du projet.**

<b>Groupes d'espèces</b>	<b>NOM et CODE des espèces listées sur le FSD</b>	<b>Cocher si le projet a une incidence sur l'espèce ou sur son milieu</b>	<b>Autres informations (préciser éventuellement le nombre d'individus)</b>
<b>Plantes</b>	ABSENT		
<b>Oiseaux</b>	ABSENT		
<b>Mammifères</b>	ABSENT		
<b>Amphibiens</b>	ABSENT		
<b>Reptiles</b>	ABSENT		
<b>Insectes</b>	ABSENT		
<b>Poissons</b>	ABSENT		
<b>Crustacés</b>	ABSENT		

Les espèces potentiellement présentes sur le site du projet font partie d'un cortège typique et banal des milieux ouverts anthropisés : le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), le Moineau domestique (*Passer domesticus*), la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), l'Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) et le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*).

Dans les milieux en périphérie (haies, broussailles) on peut observer les Mésanges charbonnières et bleues (*Parus major et caeruleus*), le Rouge-gorge familier (*Erithacus rubecula*), le Merle noir (*Turdus merula*) .....

### CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE-PROJET :

- ▶ les parcelles concernées par le projet sont en exploitation agricole depuis de nombreuses années (maraîchage de plein champ et céréales en rotation) et entourées de zones cultivées : céréales, tournesol, maraîchage, vignes et quelques serres tunnel plastiques au Nord ;
- ▶ le contexte environnemental est marqué par une occupation mixte avec une activité agricole dominante et quelques habitations regroupées au Sud le long du chemin des Princes ;
- ▶ aucune espèce ni milieu naturel patrimonial n'est présent sur la zone-projet ou à proximité.

**La totalité des boisements (peupliers, cyprès, ...) situés le long des fossés et entre les parcelles seront conservés.**

La zone-projet en exploitation agricole avec des cultures céréalières et du maraîchage de plein champ ne présente pas de sensibilité vis à vis des milieux naturels environnants.



**Localisation des photographies de la zone projet réalisées en juin 2016 et mars 2017**



**VUE 1 : Perspective depuis le chemin des Princes en mars 2017 (céréales)**



**VUE 2 : En juin 2016  
(tomates) et en mars  
2017 (céréales)  
Le hangar**



## 4- INCIDENCES DU PROJET

Les sites NATURA 2000 les plus proches de la zone-projet sont constitués par les hydrosystèmes de l'Aygues (N°FR9301576 - ZSC) et du Rhône aval (N°FR9301590 - ZSC), et leurs annexes hydrauliques. La zone-projet n'est pas concernée par les habitats et les espèces recensés dans ces milieux qui sont situés à plus de 3 km du projet sans connexion hydraulique.

**Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :** Sans objet

**Destruction ou perturbation d'espèces :** Sans objet

**Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :** Sans objet

## 5- CONCLUSION

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

**x NON : le projet envisagé n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :**

- aucun zonage de protection ou d'inventaire répertorié à proximité directe (site Natura 2000 à plus de 3 km de la zone du projet)
- terrain déjà en culture (maraîchage de plein champ et céréales en rotation), pas d'intérêt écologique patrimonial
- pas d'enjeux de conservation de la flore
- pas de corridor de déplacement pour la faune et l'avifaune, ni pour la reproduction.

**Les sites NATURA 2000 les plus proches de la zone-projet sont constitués par les hydrosystèmes et leurs annexes hydrauliques de l'Aygues (N°FR9301576 - ZSC) et du Rhône aval (N°FR9301590 - ZSC). La zone-projet n'est pas concernée par les habitats et les espèces recensés dans ces milieux aquatiques et humides, situés à plus de 3 km du projet, sans connexion hydraulique.**

le 7 août 2017

pour M. Yvon COQ

